



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU N°9 Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Madame Anita SAUTIER, 4^e adjoint.

Présents :

Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Jocelyne MANENTI, Cyril HATEM, Arthur BECKER, Stéphanie LERONDEAU, Anne DUFOULON, Laurent CAPDEVIELLE-PERE, Yann SPINLER.

Absents ayant donné pouvoir :

Fabien CARD donne pouvoir à Jocelyne MANENTI.
Agnès ENGEL donne pouvoir à Sylvain POITOUT.
Marjorie RIMBAULT donne pouvoir à Anita SAUTIER.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.
Denis MAILLER.
Nathalie BERLAND.

Secrétaire de séance :

Anne DUFOULON.

Ordre du jour :

Délibération

1. Modification budgétaire.
2. Ouverture de crédit à hauteur de 25% du montant des investissements 2024 (hors remboursement d'emprunt).

Point d'information

3. Divers

1 – Modification budgétaire.

Madame Sautier Anita informe le conseil municipal qu'une modification sera faite sur le budget suite à une insuffisance aux chapitres 12. Une ouverture de crédit est nécessaire avec une répartition comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
chapitre	
012	4 000 €
TOTAL	4 000 €
RECETTES	
Chapitre	
70	- 4 000 €
TOTAL	- 4 000 €

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

2- Autorisation d'engager des investissements à hauteurs de 25% du budget 2024.

Dans le cadre de l'ouverture du budget 2025, il est possible d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur le budget 2024.

Dépenses d'investissement : 450 508.50 euros.

Quart de crédits : 112 627.13 euros.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser à engager à hauteur de 25 % les dépenses d'investissements à hauteur de 112 627.13 euros.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

3- Divers

-Un projet de délibération a été envoyé au CDG21 pour la prévoyance. L'option choisie : la labellisation à hauteur de 15€ / mois / agent.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

21H00

Le Maire
Denis MAILLER

A. SAURIER



